

[azur.ski.club@orange.fr](mailto:azur.ski.club@orange.fr)

[www.azur-skiclub.clubeo.com](http://www.azur-skiclub.clubeo.com)

[www.facebook.com/AzurSkiClub](https://www.facebook.com/AzurSkiClub)

Le présent règlement intérieur a été établi par le Comité Directeur de l'Azur Ski Club. Il a pour objet de préciser pour chaque adhérent (et ses parents pour les mineurs), les engagements réciproques qu'impliquent une adhésion au club. Des efforts, tant financiers qu'humains sont fournis par le club, pour permettre à chaque adhérent de progresser dans sa pratique sportive. La contrepartie attendue tient dans le respect des règles énoncées ci-dessous.

## 1. Adhésion au club

- Toute licence-carte neige éditée ne peut être annulée et reste due au club.
- Chaque membre devra fournir un certificat médical, de moins de 6 mois, l'autorisant à pratiquer le ski.
- Les mineurs peuvent adhérer au club à condition d'être inscrits par un représentant légal et d'avoir présenté l'autorisation parentale signée
- Les mineurs de -de 15ans sont placés sous la responsabilité d'un représentant légal, d'un adulte désigné par celui-ci ou de l'Azur Ski Club
- Les membres doivent avoir une attitude correcte et respectueuse des autres. En cas de non-respect, une exclusion temporaire ou définitive peut être prononcée par le comité directeur du club.

## 2. Assurance

- L'adhésion au club comprend la licence-carte neige qui procure à chaque adhérent une assurance Responsabilité Civile/ Défense Recours
- La responsabilité personnelle de l'encadrement du Ski Club ne saurait être engagée.
- Tout litige / accident survenu lors des activités du club ne peut donner recours que dans la limite des garanties prévues par la carte neige.
- L'association n'est en aucun cas responsable des dommages causés par ses membres à des tiers.

## 3. Sorties

- Le planning est établi en début de saison ; le programme à disposition lors de l'inscription est consultable sur le site du club.
- Le club se réserve le droit de modifier la destination annoncée.
- Il se réserve aussi le droit d'annuler une sortie, en cas de conditions météorologiques exceptionnellement mauvaises ou faute d'un nombre de participants suffisants: le remboursement total ou un report des sommes versées seront alors proposés
- En cas d'annulation d'une sortie par un adhérent ou de non présentation au départ, le transport reste dû.
- Afin de récompenser les participants fidèles, il sera offert un transport gratuit pour cinq sorties payantes effectives -6<sup>è</sup> transport gratuit.

## 4. Matériel et effets personnels

- Le port du casque, fortement recommandé, est obligatoire pour les enfants de - de 15ans.
- Pour prendre part aux cours proposés par le club, chaque membre doit avoir du matériel en bon état, adapté à sa taille.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégâts occasionnés sur le matériel ou les effets personnels.

## 5. La sortie

- Les horaires définis pour les sorties sont à respecter impérativement par les adhérents.
- La participation à une sortie ne sera effective qu'après paiement de celle-ci.
- Les parents d'un mineur de - de 15ans s'assurent de la présence d'un encadrant lorsqu'ils déposent leur enfant le matin.
- Chaque membre devra être en possession de sa carte neige, de son forfait (qui sera restitué en fin de journée).
- Des cours par niveau sont dispensés gratuitement le matin par des moniteurs fédéraux.
- Les mineurs sous la responsabilité de l'Azur Ski Club seront pris en charge durant toute la sortie.
- En dehors des cours de ski ou de snowboard, les adhérents évoluent sur pistes balisées sous leur entière responsabilité.
- Durant toutes les activités, le mineur a l'obligation de respecter les consignes données.
- Le mineur de + de 15ans ne pourra pratiquer les sports de neige sans encadrement sauf autorisation signée par le représentant légal.
- Il est demandé à chaque adhérent de se sentir concerné par la propreté du car en veillant à laisser sa place nette.

## 6. Droit à l'image

- Des photos / vidéos peuvent être prises au cours des activités du club à des fins d'information sur le club – publicité, presse, site internet –
- Chaque membre dispose d'un droit à l'image et peut, lors de l'inscription, choisir d'autoriser ou non la prise / la diffusion de photos les concernant (*les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou les photos prises de loin ou de dos font exception à cette règle*).
- L'autorisation est conférée à titre gratuit.
- Les signataires peuvent demander à tout moment la fin de l'exploitation des images par lettre au président du club. Le retrait sera effectué dans un délai compatible avec les contraintes techniques.
- Le club ne peut être tenu responsable de la diffusion de photos prises par ses membres.

Il est demandé aux utilisateurs des réseaux sociaux de respecter la vie privée des membres du club en ne diffusant aucune photo en gros plan sans leur autorisation et en ne les impliquant dans aucun commentaire.

Le présent règlement sera porté à la connaissance de chaque adhérent lors de son inscription et signé par lui ou son représentant légal. L'adhésion au club vaut acceptation du présent règlement.